

L'élaboration d'un Portfolio européen des langues

Cet article définit les grandes lignes d'une initiative visant à promouvoir le plurilinguisme parmi les citoyens européens. Cette activité est développée dans le contexte du Projet Langues Vivantes (Strasbourg):
Politiques linguistiques pour une Europe multilingue et multiculturelle.

Qu'est-ce qu'un PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES? – Définition

C'est un document ou plutôt un recueil structuré de documents concernant les études des langues réunis au fil des années qui sert à présenter les qualifications, résultats et expériences acquis et qui complète la documentation par des échantillons de travaux personnels. Le portfolio des langues est conçu comme un instrument qui permettra aux individus qui le désirent de documenter leurs acquis et expériences d'apprentissage de langues, formels et informels, et qui mettra en évidence les acquis de façon positive et d'une manière transparente au-delà des frontières. L'idée est de réaliser un document qui puisse encourager le plurilinguisme tout en motivant les jeunes et les adultes à construire, tout au long de leur vie, des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires pour devenir des citoyens européens. Le portfolio des langues est donc destiné à avoir un usage tout au long de la vie.

A quoi sert un PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES, quels sont ses principes, ses objectifs, ses fonctions?

Un portfolio des langues a tout d'abord une fonction de documentation. Il servira à documenter de façon plus ou moins exhaustive les compétences, connaissances et expériences de son titulaire au cours du temps, ainsi que celles qui ne se trouvent pas valorisées

dans des documents officiels, par exemple scolaires. Il contribuera également à ce que le titulaire prenne conscience de son processus d'apprentissage des langues. Ainsi la construction du portfolio renforcera-t-elle l'attitude du titulaire de planifier, de gérer et d'évaluer son propre apprentissage, et on peut espérer qu'il en résultera une plus grande motivation pour l'apprentissage des langues tout au long de la vie. Le portfolio stimule donc le plurilinguisme, et a ainsi une fonction pédagogique qui se rajoute à celle de prendre acte des acquis. Le portfolio servira à faire connaître les compétences, connaissances et expériences à des employeurs potentiels et, par le moyen d'une grille internationale d'évaluation, servira à la transparence des compétences d'un pays à l'autre. Un portfolio des langues a donc une fonction de présentation et d'information aussi bien qu'une fonction pédagogique et il facilitera et encouragera, par cette double fonction, la mobilité des citoyens européens.

Un seul PORTFOLIO ou plusieurs?

Les réflexions sur le titulaire d'un portfolio ont tout naturellement mené à la question de savoir s'il fallait concevoir un portfolio unique ou une série de portfolios. En général, la préférence va vers une série de portfolios, afin de mieux répondre aux besoins des différents groupes d'âge. Il faudra cependant, dans ce cas, que les portfolios aient des points communs pour qu'ils s'enchaînent sans rupture. Voici trois phases que l'on pourrait distinguer pour l'utilisation d'un portfolio des langues et leurs fonctions respectives:

• *Fonction d'un PORTFOLIO dans l'enseignement précoce ou élémentaire:*

A ce niveau, l'évaluation des compétences sera moins nécessaire qu'une information sur les éléments de sensibilité caractéristiques de cet enseignement (les chants, les jeux, les comptines, les saynètes apprises). Motiver les enfants est un autre objectif essentiel d'un portfolio des langues.

Council of Europe
Conseil de l'Europe

Je m'appelle

Nom:

Prénom:

Colle ici ta photo

• *Fonction d'un PORTFOLIO dans l'enseignement secondaire:*

Ici, l'élément de motivation restera primordial, mais s'y ajoutera l'objectif d'une prise de conscience du processus d'apprentissage par l'apprenant lui-même. Le portfolio aidera donc l'apprenant à prendre en mains son apprentissage. Le besoin d'attestation des compétences apparaîtra aussi plus clairement à ce stade.

• *Fonction d'un PORTFOLIO pour apprenants adultes:*

Un portfolio pour adultes comportera certainement d'une façon plus prononcée l'élément de présentation et d'information sur les acquis ainsi qu'une évaluation en vue du contexte professionnel. Si dans le contexte scolaire le processus d'apprentissage est au centre de l'élaboration du portfolio (donc l'élève lui-même), ce sera, à l'âge adulte, le destinataire (celui à qui on présente le portfolio) qui prendra une plus grande importance pour la sélection de la documentation. Cette phase sera, par excellence, celle où le portfolio soutiendra le titulaire dans son apprentissage autodirigé, contribuera à le faire réfléchir à ses objectifs et facilitera son auto-évaluation.

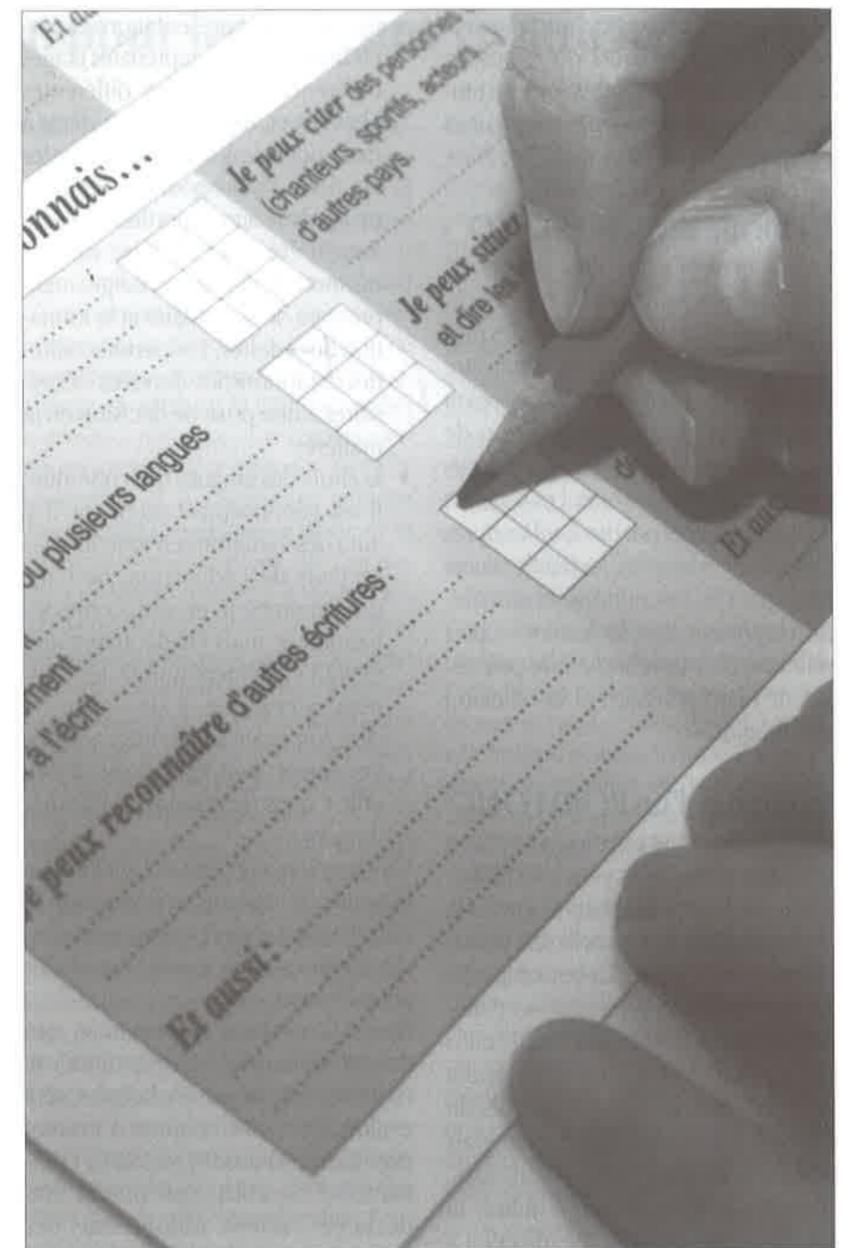
Selon le contexte de l'apprentissage, les fonctions peuvent donc varier; d'autre part, il y a des intersections et des points communs. Le tout jeune enfant, par exemple, qui apprend à documenter ses chansons et comptines sur une feuille préparée à cet effet fait ses premiers pas dans la gestion d'un portfolio des langues et donc dans la gestion de son apprentissage des langues tout au long de la vie.

Structure du PORTFOLIO

Tout portfolio devra comporter trois sections:

- vue d'ensemble de ce que l'on a appris au cours de la vie, une espèce de « passeport » des langues;
- biographie langagière ou profil des différentes langues apprises;
- dossier ou recueil de travaux personnels.

La *vue d'ensemble*, ou « passeport », servira comme élément de présentation



des acquis en langues, à un moment donné. Elle contiendra une énumération de toutes les langues apprises, une information sur le niveau atteint et éventuellement une indication des qualifications obtenues. En plus, les expériences interculturelles y seront présentées.

La *biographie langagière* (ou le *profil langagier*) présentera les compétences et expériences pour chaque langue séparément, ainsi que les expériences interculturelles pertinentes. L'auto-évaluation pourra être incluse dans cette partie, ainsi que dans la partie *passeport*.

Le *dossier* donnera des explications supplémentaires et permettra au titulaire

du portfolio de faire une présentation plus personnelle. Ainsi le dossier pourra comporter des informations sur les objectifs fixés par le titulaire lui-même ou par son institution. Un « carnet de bord » ou un journal d'apprentissage peuvent y figurer, voire des réflexions sur le processus de son apprentissage des langues. Des extraits des programmes scolaires ou des cours pourront être intégrés, ainsi que des échantillons de l'évaluation ou des documents justificatifs. L'apprenant peut y faire figurer des témoignages de contacts authentiques et des échantillons de projets réalisés ou tout autre document servant à rendre concrètes ses qualifications.

D'autre part, puisque l'apprentissage s'inscrit dans le cours du temps, le dossier peut devenir obsolète. Le titulaire pourra donc en enlever certaines parties et le mettre à jour, s'il le désire.

La forme du PORTFOLIO

Le processus d'apprentissage apporte des changements dans les compétences mais aussi dans les besoins de les présenter. Le portfolio devra donc être flexible, c'est-à-dire que le format devra permettre d'ajouter, d'enlever ou de remplacer des feuilles selon les circonstances et les besoins. Les sections seront marquées par des *feuilles dures* et des *feuilles souples*, les feuilles dures contenant les inscriptions servant plutôt à la présentation, les feuilles souples reflétant plus précisément le processus de l'apprentissage et la réflexion pédagogique.

La langue d'un PORTFOLIO

Il faudra distinguer entre les inscriptions sous des rubriques et ce que le titulaire inscrit lui-même. Pour le contexte scolaire la langue maternelle sera probablement utilisée pour les deux aspects. Dans un contexte professionnel national cela peut suffire aussi, mais dans un contexte international il faudra certainement recourir aux langues du Conseil de l'Europe, à savoir l'anglais et le français. Dans certains contextes, il pourra être nécessaire d'utiliser la langue du destinataire, i.e. de celui à qui sera présenté le portfolio.

Phase d'expérimentation

La Conférence Intergouvernementale qui a eu lieu à Strasbourg en avril 1997 a approuvé le travail préliminaire sur le Portfolio. Différentes versions d'un Portfolio européen des langues sont actuellement expérimentées dans des contextes éducatifs différents. Des procédures et des formats différents sont expérimentés et des questions relatives à l'introduction d'un portfolio à une large échelle sont analysées. L'expérimentation cherche à analyser essentiellement les points suivants:

- les formats dans les différents projets pilotes;

- les différentes présentations et procédures pour des apprenants d'âges différents – parmi les différentes alternatives, il y a celle d'un système à deux portfolios, l'un étant pour les « juniors », l'autre pour les « seniors »; un système à trois portfolios a également été proposé, basé sur une distinction entre l'enseignement primaire, le secondaire et la formation des adultes. L'expérimentation devrait fournir les données nécessaires à une prise de décision en la matière;
- le choix des langues d'un portfolio. Il est généralement admis qu'il y aura des variations en fonction des secteurs de l'éducation, de l'âge de l'apprenant et des contextes nationaux, mais l'expérimentation devrait également fournir les données nécessaires à une prise de décision quant à un portfolio spécifiquement européen, pouvant être utilisé dans des contextes transnationaux.

Des questions concernant la nature, les objectifs, le contenu, la structure et la coordination d'un Portfolio européen des langues sont toutes examinées actuellement.

Après la période d'évaluation, qui devrait se terminer en l'an 2000, le Portfolio européen des langues sera évalué, et, si les résultats s'avèrent positifs, une diffusion plus large commencera en 2001, qui pourra être déclarée l'Année européenne des langues (plus d'informations à ce sujet dans un prochain numéro du Bulletin de l'Education).

Pour de plus amples informations vous pouvez consulter le site Internet de la Section des Langues Vivantes:
<http://culture.coe.fr/lang>. ■

Contact:

Joseph SHEILS
Tél.: +33 (0)3 88 41 20 79
e-mail: joseph.sheils@coe.int

Johanna PANTHIER
Tél.: +33 (0)3 88 41 23 84
e-mail: johanna.panthier@coe.int

La Convention de reconnaissance de Lisbonne entre en vigueur

La Convention conjointe Conseil de l'Europe/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (plus connue sous l'appellation de Convention de reconnaissance de Lisbonne) est entrée en vigueur le 1^{er} février 1999. A l'heure actuelle, huit Etats se sont déclarés liés par la Convention, à savoir l'Autriche, l'Azerbaïdjan, l'Estonie, le Kazakhstan, la Lituanie, la Norvège, la Roumanie et la Suisse.

La première réunion du Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne s'est tenue à Vilnius le 16 juin. Les rapports des Etats présents indiquent que bon nombre d'entre eux ratifieront la Convention au courant de l'année prochaine.

Le Conseil de l'Europe se félicite de ce que la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance soit entrée en vigueur moins de deux ans après son adoption, et espère que d'autres pays la ratifieront dans les mois à venir. A l'heure actuelle, trente-sept pays ont signé la Convention.

La Convention et son rapport explicatif sont désormais disponibles dans une édition d'un format maniable, un seul volume quadrilingue, publié par les éditions du Conseil de l'Europe.

On peut se procurer l'ouvrage (ISBN 92-871-3552-5) auprès des agents de vente des publications du Conseil de l'Europe, ou directement auprès du Conseil: publishing@coe.fr ou <http://book.coe.fr>. ■

Contact:

Sjur BERGAN
Tél.: +33 (0)3 88 41 26 43
e-mail: sjur.bergan@coe.int

Bulletin éducation

N° 7. – Août 1999



Editorial

Le Conseil de l'Europe, au moment où paraît ce numéro du Bulletin éducation, célèbre son 50^e anniversaire. Ses réalisations sont aussi nombreuses que variées et, lors des semaines à venir, on ne manquera pas de saluer son rôle dans la protection des droits de l'homme, le maintien de la prééminence du droit et le renforcement de la démocratie. C'est aussi, le fait est important, la première organisation européenne à avoir accueilli en son sein les pays de l'Europe centrale et orientale après la chute du mur de Berlin en 1989. Souvent, notre Organisation mène des activités de fond qui, si elles ne font pas la une des journaux, n'en ont pas moins des retombées profondes et durables. C'est le cas notamment dans le domaine de l'éducation, où la coopération européenne s'est considérablement intensifiée en cinquante ans. Le moment est donc peut-être venu de dresser le bilan de l'expérience acquise au cours de ce demi-siècle et de réfléchir à la façon dont elle pourrait nous aider à relever les défis de demain – étant donné notamment la situation dramatique actuelle en Europe du Sud-Est.

La coopération dans le domaine de l'éducation revêt des formes très variées et compte des partenaires très différents: ministères de l'Éducation, organisations intergouvernementales, représentants de la société civile et autres interlocuteurs. Les réunions du Comité de l'éducation et de celui de l'enseignement supérieur, qui rassemblent des représentants des gouvernements et des milieux éducatifs et universitaires de quarante-sept pays ainsi que de diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales, sont à l'origine de la création – déjà ancienne – d'importants réseaux éducatifs européens qui permettent d'explorer des idées nouvelles, d'analyser les différentes façons d'aborder les problèmes communs et de mettre sur pied des projets et des partenariats nouveaux.

Dans la mesure où la langue constitue l'un des marqueurs culturels les plus évidents, il est particulièrement heureux que le Conseil de l'Europe ait joué un rôle prédominant dans la diffusion des bonnes pratiques en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues. Son action a été renforcée ces dernières années par la création, à Graz, du Centre européen pour les langues vivantes, dont nous présentons les activités en page 5 du présent bulletin. L'évolution de la société continue de s'accélérer, ce qui a des répercussions considérables sur les politiques éducatives. Des besoins nouveaux se font sentir, pour l'individu comme pour la société, et les structures éducatives devront s'adapter pour y répondre. Nombre de ces nouveaux défis sont examinés dans le cadre du projet du CC-HER «l'éducation tout au long de la vie au service de l'équité et de la cohésion sociale» (voir page 6).

Le Service de l'Éducation a un rôle essentiel à jouer, car il peut mettre à disposition son expertise et ses moyens d'assistance technique dans certaines situations bien précises. Son action en Bosnie et Herzégovine, depuis la fin de la guerre en 1996, a été

évoquée dans le précédent numéro de notre bulletin et les événements récents dans l'Europe du Sud-Est montrent que de nombreux pays auront certainement besoin – et pour longtemps – d'un soutien considérable, notamment dans le sens de la démocratisation de la culture éducative, de l'enseignement et de la compréhension des périodes sensibles de l'histoire et de la poursuite de politiques destinées à assurer aux réfugiés et aux rapatriés, dont la vie a été totalement bouleversée par la guerre, des possibilités d'apprentissage suffisantes et satisfaisantes.

Les défis éducatifs après le conflit en Europe du Sud-Est prendront des proportions largement supérieures à ceux que l'Europe a dû affronter ces cinquante dernières années. Comment assurer la sécurité et des valeurs démocratiques européennes communes tout en respectant les droits de l'homme et la différence culturelles, alors qu'elles ont été si récemment et totalement violées? Il est impératif de réfléchir de manière différente à l'attention qui sera portée à l'Europe du Sud-Est et le Conseil de l'Europe a déjà entrepris le développement d'une politique d'éducation régionale tout en soutenant l'identité européenne commune de toutes les cultures et de tous les peuples. Cette politique sera, dans la pratique, mise en oeuvre dans différents contextes locaux et aura pour but de prêter assistance au processus de stabilité démocratique par une éducation qui va se répandre petit à petit mais en profondeur dans la société.

Les pays de l'Europe du Sud-Est devront continuer à jouer un rôle majeur dans la coopération en matière d'éducation européenne sous toutes ses formes.

Certains aspects en apparence banals de la coopération dans le domaine de l'éducation constituent, en fait, des avancées majeures. En effet, les programmes européens d'échanges d'étudiants et d'enseignants, pratiqués à l'échelle de la région ou du continent, semblent aujourd'hui faire partie d'une réalité quotidienne. Pourtant, sans le Conseil de l'Europe, il est peu probable qu'ils auraient pris une telle ampleur. Leurs retombées positives sont impossibles à quantifier, car, s'ils ont des incidences directes sur l'épanouissement personnel et professionnel des individus, leurs avantages se font sentir aussi et surtout de manière indirecte, au niveau de l'ensemble de nos sociétés, en contribuant à développer les connaissances et à renforcer la prise de conscience culturelle. C'est l'idée de rapprocher les peuples qui a été à l'origine de la création du Conseil de l'Europe il y a cinquante ans. Les événements horribles dont nous avons tous été témoins ces derniers mois démontrent à quel point ce rassemblement reste la raison principale qui rend l'Organisation toujours aussi nécessaire.

Gabriele Mazza
(Tél. +33 (0)3 88 41 26 29)